REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION N° 20261019_065

MEMBRES EN EXERCICE	19
MEMBRES PRESENTS	19
MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION	19
DATE DE LA CONVOCATION	12/10/2026
DATE D'AFFICHAGE	12/10/2026

OBJET	**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE VIDEOPROTECTION**

Séance du 19 octobre 2026,

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.

Membres présents	Michel MOINE, Christophe PERROUSSET, Mathilde FAVRE, Xavier BOSSAN, Claire ZARA-MARMETH, Hervé GARBE, Christianne MAURON, Roger RACHEL, Franck PERRET, Edda GRASSET, Franck SAMSON, Isabelle GREGIS, Jean-Marie PONCET, Pascale GOUILLOUX, Sandrine MATHIEU, Nathalie COEURDASSIER, Nicolas CHARTON, Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO, Quentin NEYRON
Membre excusé	NEANT
Pouvoir	NEANT
Secrétaire	Jean-Marie PONCET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la protection et la sécurité des administrés est une priorité pour les élus. Il fait part à l'assemblée délibérante du compte-rendu de la rencontre avec le SIEA en septembre dernier et fait suite à la commission de sécurité au cours desquelles le sujet de la vidéoprotection a été abordé.

Il explique que plusieurs types de caméras peuvent être mises en place :

- Caméra VPI – Visualisation des Plaques d'Immatriculation –
- Caméra d'ambiance : permet la visualisation des entrées et sorties de sites (bâtiments) et/ou rues de la commune
Le village et les hameaux pourraient être équipées de ces deux systèmes avec une totalité de 25 caméras installées sur des points stratégiques à étudier : voies et bâtiments soit

Plusieurs organismes peuvent accompagner la commune pour la réalisation de ce projet :

- **L'État (La Préfecture de l'Ain) :**
L'État soutient l'équipement des communes via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), spécifiquement le Programme S
Financement : Les subventions couvrent généralement entre 20 % et 50 % du montant des travaux de vidéoprotection.
- **Le Conseil Départemental de l'Ain**
La sécurité et la vidéoprotection constituent une priorité du mandat du Département.
L'aide s'articule autour des Aides à l'investissement des collectivités - Pacte de territoire.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2026 **suite**
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE VIDEOPROTECTION

Financement : Pour les dépenses de vidéoprotection (matériel et câblage), le taux d'aide plafond est de 15 % pour des projets d'un montant compris entre 10 000 € et 1 000 000 € HT (avec un plafond de subvention fixé à 150 000 €).
Condition : Le projet global doit être supérieur à 10 000 € HT et nécessite de joindre l'avis d'un référent sûreté au dossier.

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes**
 La Région propose un dispositif d'aide à l'acquisition et à l'installation d'équipements de sécurité pour les communes.
 Financement : Le taux de subvention maximum s'élève à 50 % des dépenses éligibles HT (hors coûts de fonctionnement), dans la limite d'un plafond de 100 000 € ou 150 000 € selon le volet du dispositif. L'aide régionale peut aller jusqu'à 15 000 € par caméra. [1, 8]
- **HBA :**
 Le Fonds de Concours de Haut-Bugey Agglomération (HBA). L'agglomération attribue des enveloppes financières via son fonds de concours annuel pour soutenir les investissements des communes qui ne relèvent pas directement des compétences de l'intercommunalité (tels que la sécurisation des voies ou des bâtiments publics). Taux de financement : Jusqu'à 30 % du montant hors taxes pour les opérations inférieures à 50 000 € HT, et jusqu'à 20 % pour les projets dépassant ce seuil.

Le plan de financement prévisionnel à l'appui des demandes de subventions est évalué dans un 1er temps comme suit :

OBJET	MONTANT en €
Montant estimé des dépenses - Achat du matériel – travaux – installation	**300 000**
Subvention de l'Etat	**100 000**
Subvention du Conseil Départemental 15 % du matériel et câblage	**45 000**
Subvention de la Région AURA	**100 000**
Subvention de HBA fond de concours	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès des organismes ci-dessus afin d'aider à la réalisation du projet de vidéoprotection.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité :**

↳ **D'APPROUVER** le plan de financement estimatif présenté ci-dessus pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune ;

↳ **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de tous organismes susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet,

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait à Izernore, le 19 octobre 2026
Pour copie conforme,

Jean-Marie PONCET,
Secrétaire de séance

Michel MOINE,
Maire d'Izernore